

Université de Montréal

Examen de synthèse — Guide Génie biomédical

QUAND

Le candidat peut commencer son examen de synthèse en tout temps dans les 14 mois suivant sa 1^{ère} inscription (sauf dans le cas d'un ajournement).

FORMATION DU JURY

L'examen est composé et évalué par un jury d'au moins trois professeurs ou spécialistes : un président, le directeur (et codirecteur s'il y a lieu) ainsi qu'un membre. Il est fortement suggéré que ce dernier ne soit pas du département dont relève le candidat.

Le directeur de recherche transmet par courriel à la technicienne en gestion des dossiers étudiants en Génie biomédical, une liste de membres du jury qu'il suggère. Après approbation de cette liste, la technicienne envoie une lettre aux membres du jury pour confirmer leur nomination. Le président du jury convoque alors le jury qui convient des thèmes sur lesquels porteront les questions ainsi que du calendrier de l'examen. Chaque membre du jury fournit à l'étudiant une liste des lectures sur lesquelles porteront les questions de l'examen écrit. Le président du jury devra ensuite faire parvenir à l'étudiant (avec copie conforme au directeur de recherche) un formulaire précisant les thèmes d'études de l'examen de synthèse, la liste des lectures et l'échéancier pour les étapes de l'examen. Il est entendu qu'une copie de cette correspondance et formulaire est versée au dossier de l'étudiant.

INSCRIPTION À L'EXAMEN : Le candidat doit s'inscrire pour l'examen de synthèse deux mois avant le début de l'examen. L'inscription se fait en contactant la technicienne en gestion des dossiers étudiants.

1. Proposition de recherche et épreuve écrite

L'étudiant doit rédiger une **proposition de recherche**, soit un document de 20 à 30 pages (double interligne) définissant son projet de recherche, et la remettre aux membres du jury 1 à 2 mois après la formation de celui-ci et au moins deux semaines avant l'épreuve orale. Ce document doit comprendre les éléments suivants :

- a. Introduction : le problème et l'approche générale
- b. Revue critique de la littérature
- c. Hypothèses à tester (ou objectifs)
- d. Méthodes proposées
- e. Résultats (préliminaires et/ou attendus), problèmes anticipés
- f. Originalité et implications du projet
- g. Calendrier (il n'y a pas de budget demandé)
- h. Références
- i. Court CV (études antérieures, expériences, publications)

L'**épreuve écrite**, qui se déroule à livre fermé à moins d'avis contraire du jury, est d'une durée de 4 à 8 heures et traite des thèmes identifiés par le jury. Cette épreuve a lieu après le dépôt de la proposition de recherche. Tel que convenu lors de la formation du jury et le choix de lectures, chaque membre du jury compose des questions pouvant être répondues en une à deux heures. Les questions peuvent être de différents types : questions à développement, problèmes impliquant des calculs, étude de cas, etc. Les modalités de l'épreuve sont sous la responsabilité du président du jury : local, photocopie et transmission des réponses aux membres du jury.

2. Épreuve orale

L'épreuve orale a lieu à huis clos, après un délai minimum de 10 jours suivant l'épreuve écrite, et comporte les trois volets suivants :

- a. Questions du jury sur les thèmes de l'examen écrit, si cela est jugé nécessaire
- b. Courte présentation du projet de recherche par l'étudiant (20 à 30 min)
- c. Questions du jury sur le projet de recherche.

Après l'épreuve orale, le jury délibère et le président peut communiquer immédiatement la décision au candidat (acceptation, refus, ajournement); un document (FESP-Et.1) signé par les membres rend officielle cette décision. Le président doit remettre à la technicienne en gestion des dossiers étudiants de GBM une copie du questionnaire et des réponses ainsi que la **Proposition de recherche** avec la décision du jury. Ces documents sont conservés au dossier de l'étudiant.